

## PROPOSITIONS (DE NATURE ORGANISATIONNELLE) PRÉSENTÉES PAR DES MEMBRES

---

### Comment présenter une proposition?

Un formulaire de présentation en ligne de propositions portant sur des questions de nature organisationnelle et politique est disponible sur [amc.ca](http://amc.ca). Le processus de ce projet pilote est décrit ci-dessous.

### Propositions (de nature organisationnelle) présentées par des membres

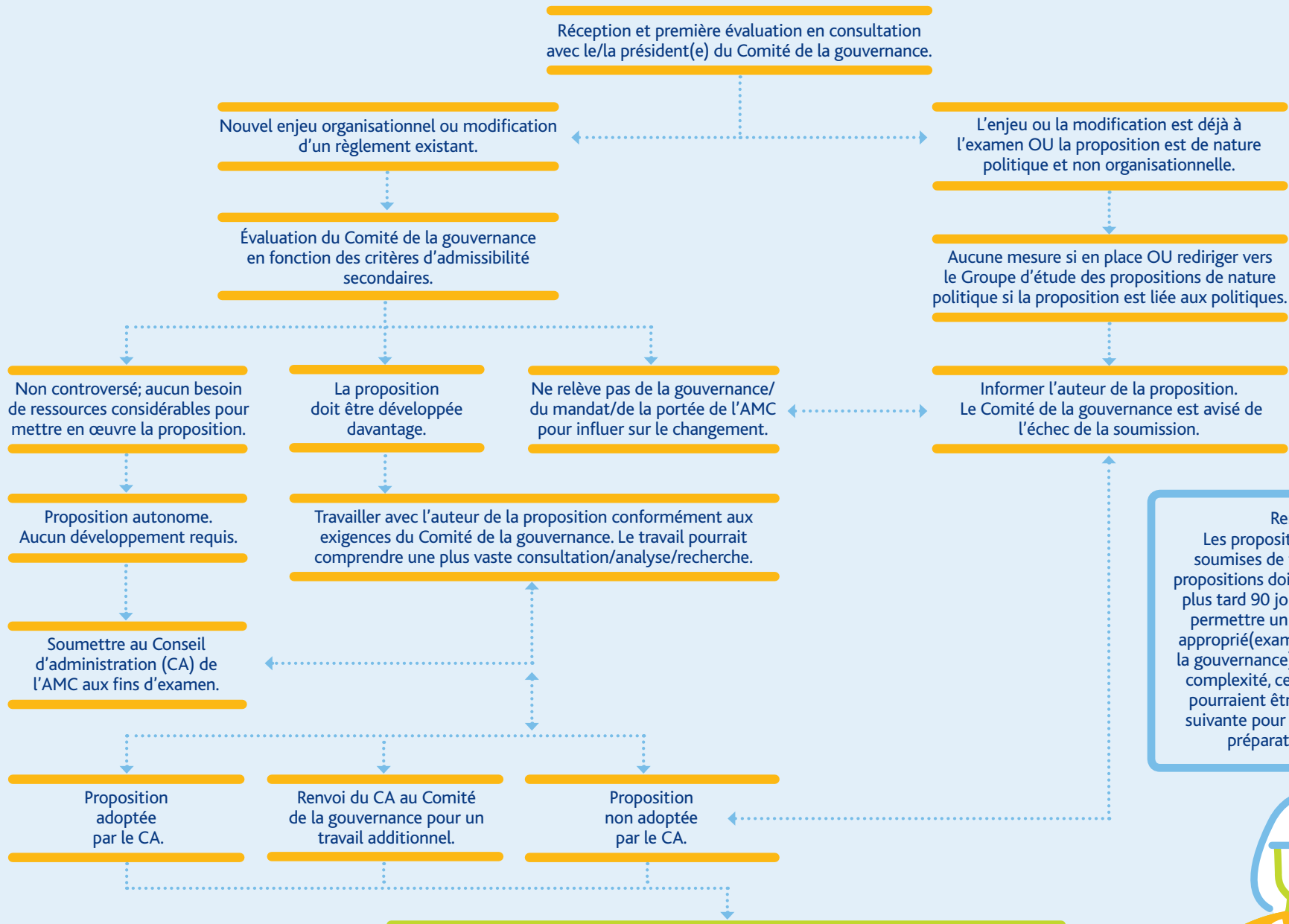
- **Les propositions portant sur l'organisation traiteront seulement des questions de nature administrative ou organisationnelle qui ont trait aux affaires de l'AGA** : les questions de nature politique et les griefs personnels seront réacheminés au stade initial.
  - **Il faut présenter les propositions de nature organisationnelle au moins 90 jours avant l'AGA**. Elles seront étudiées par le président du Comité de la gouvernance et pourront être renvoyées au Comité de la gouvernance ou au Conseil d'administration, selon le cas.
  - Le préavis de tenue de l'AGA sera habituellement diffusé 180 jours avant l'assemblée et contiendra une invitation à soumettre des propositions de nature organisationnelle 90 jours avant l'AGA.
  - L'avis de tenue de l'AGA sera diffusé sur [amc.ca](http://amc.ca) et dans une publication envoyée aux membres au moins 30 jours avant l'assemblée et inclura les propositions de nature organisationnelle soumises avant la date limite.
  - **Les propositions de nature organisationnelle reçues après la date limite pourront être étudiées au cours de l'AGA suivante.**
  - Les propositions soumises par les membres qui auront été approuvées par le Conseil d'administration comme politique de l'AMC seront enregistrées dans la [Banque des politiques](#) de l'AMC (une base de données entièrement consultable contenant toutes les politiques en vigueur de l'Association) à titre de décisions d'entreprise ou d'affaires adoptées par le Conseil d'administration ou par l'AGA. Les nouvelles politiques découlant des propositions des membres seront affichées sur [amc.ca](http://amc.ca) dès qu'elles seront disponibles.
1. Présentation des propositions de nature organisationnelle (parrainées par des membres de l'AMC) – **chaque proposition doit être appuyée par au moins 10 membres de l'AMC au moment de la présentation; le parrain remplit le [formulaire en ligne](#), qui est conçu de façon à permettre de dresser facilement la liste des appuis reçus.**
  2. **On étudiera la proposition initiale en fonction des critères d'admissibilité afin de déterminer si elle est recevable ou non.** Si elle est irrecevable ou si l'on juge qu'elle porte sur une politique en vigueur, il faut en informer le parrain. Si elle est recevable, on passe à l'étape suivante. Le président du Comité de la gouvernance confirmera ou infirmera, selon le cas, la décision préliminaire sur la recevabilité d'une proposition de nature organisationnelle.
  3. **On étudiera la proposition pour déterminer si elle est appropriée comme proposition de nature administrative ou organisationnelle (plutôt que politique).** Si la proposition n'est pas de nature organisationnelle, il faut décider s'il s'agit d'une question de politique (et la renvoyer dûment) et en informer le parrain. Si la proposition porte sur une question administrative ou organisationnelle, on passe à l'étape suivante.
  4. On détermine alors si la proposition de nature organisationnelle répond aux **critères secondaires** suivants :
    - a. Elle ne prête pas à controverse; aucune ressource importante nécessaire à sa mise en œuvre. Dans ce cas, le Comité de la gouvernance fera une recommandation au Conseil d'administration, ou
    - b. Nécessite un développement plus poussé. Le Comité de la gouvernance travaillera avec le parrain pour élaborer la proposition avant de faire une recommandation au Conseil d'administration. Cette étape pourrait comprendre une consultation plus vaste, une analyse contextuelle ou des recherches supplémentaires, ou ces deux démarches.

- Si la proposition de nature organisationnelle répond aux critères ci-dessus, procéder ainsi :
  - i) si la proposition est autonome, on la transmet au Conseil d'administration pour étude (voir étape 6);
  - ii) s'il faut la développer davantage – collaborer avec le parrain pour la développer davantage avant de l'envoyer au Conseil d'administration pour étude (voir étape 6).
- Si la proposition ne répond pas à ces critères, on passe à l'étape suivante.

Remarque : Cette étape nous permet de traiter rapidement de telles propositions et de garder les consultations (comme on l'indique dans l'étape suivante) pour les propositions qui nécessitent un dialogue plus courageux marqué davantage par l'innovation et l'inclusivité.

5. **Les propositions recevables qui portent sur une question administrative ou organisationnelle seront renvoyées au Conseil d'administration ou au Comité de la gouvernance pour étude avant l'AGA et ajoutées à l'ordre du jour de l'AGA, s'il convient de le faire.**
6. Si une proposition de nature organisationnelle n'est pas adoptée, on en informe son parrain. Si elle est adoptée par le Conseil d'administration ou au cours de l'AGA, on la communique aux membres (y compris au parrain) et on l'ajoute à la banque de politiques (si la proposition est adoptée sous forme de motion). Les parrains seront tenus au courant au fur et à mesure du déroulement du processus.

# PROPOSITIONS DE NATURE ORGANISATIONNELLE DES MEMBRES – PROTOCOLE DÉCISIONNEL



**Remarque :**  
Les propositions peuvent être soumises de façon continue. Les propositions doivent être soumises au plus tard 90 jours avant l'AGA pour permettre un travail préparatoire approprié(examen du CA/Comité de la gouvernance). Selon leur ampleur/complexité, certaines propositions pourraient être reportées à l'AGA suivante pour permettre un travail préparatoire approprié.



**Report à l'AGA pour TOUTES les propositions soumises aux fins d'information et possiblement pour une séance de questions/discussion.** La proposition doit être approuvée à l'AGA (par vote) si un règlement doit être modifié. Toutes les propositions de nature organisationnelle approuvées (CA et AGA) sont publiées sur amc.ca.